

**DECLARATION**

des causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle  
à la validation du permis de chasser

**La validation du permis de chasser n'est pas accordée :**

- aux mineurs non émancipés âgés de plus de seize ans, à moins que la validation ne soit demandée pour eux par leur père, mère ou tuteur ;
- aux majeurs en tutelle, à moins qu'ils ne soient autorisés à chasser par le juge des tutelles ;
- aux personnes condamnées, privées du droit de port d'armes ;
- aux personnes n'ayant pas exécuté les condamnations prononcées contre elles pour une infraction à la police de la chasse ;
- aux personnes condamnées en état d'interdiction de séjour ;
- aux personnes inscrites au fichier national automatisé nominatif des personnes interdites d'acquisition et de détention d'armes ;
- aux personnes condamnées pour infraction à la police de la chasse, ou pour homicide ou coups et blessures involontaires à l'occasion d'une action de chasse ou de destruction d'animaux nuisibles, lorsque la condamnation est assortie de la privation du droit de conserver ou d'obtenir un permis de chasser ;
- aux personnes ayant formé l'opposition prévue au 5° de l'article L. 422-10 du code de l'environnement ;
- aux personnes atteintes de l'une des affections médicales ou infirmités suivantes :
  - toute infirmité ou mutilation ne laissant pas la possibilité d'une action de tir à tout moment précise et sûre ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner des troubles moteurs, sensitifs ou psychiques perturbant la vigilance, l'équilibre, la coordination des mouvements ou le comportement ;
  - toute affection entraînant ou risquant d'entraîner un déficit visuel ou auditif susceptible de compromettre ou de limiter les possibilités d'appréciation de l'objectif du tir et de son environnement ;
  - toute intoxication chronique ou aiguë ou tout traitement médicamenteux dont les effets peuvent entraîner les mêmes risques.

**Le signataire est informé que quiconque aura obtenu ou tenté d'obtenir indûment la validation d'un permis de chasser, sera puni des peines prévues par l'article 441-6 du code pénal (deux ans de prison et 30 000 euros d'amende).**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEMANDE DE VALIDATION  
DU PERMIS DE CHASSER**

Code de l'environnement – articles L.423-12 à L.423-21 et R.423-12 à R.423-24

**CAMPAGNE DE CHASSE 2011 / 2012**

*Demande à adresser avec le montant des redevances, cotisations et participations correspondantes (Art. L 423-1 du code de l'environnement), à la Fédération Départementale des Chasseurs à laquelle vous adhérez.*

**Identification du demandeur :**

Nom : .....  
Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : .....  
Ville : ..... Tél : .....  
E-mail : .....

**Références du permis de chasser  
ou du document étranger équivalent :**

Numéro : ..... Délivré le : .....  
Par :  Préfecture de : .....  ONCFS  
 Pays : .....  
Date de naissance du titulaire : ..... / ..... / .....

**Autorisation de chasser accordée par :  
(pour mineur et majeur en tutelle)**

Père / Mère / Tuteur\* : .....  
Juge des tutelles\* : .....  
Le : ..... Signature :

\* rayer les mentions inutiles et préciser nom et prénom du signataire de la présente autorisation

Je soussigné :

- certifie sur l'honneur qu'aucune des dispositions de la déclaration ci-dessus sur les causes d'incapacité ou d'interdiction faisant obstacle à la validation du permis de chasser ne m'est applicable,
- déclare sur l'honneur souscrire un contrat d'assurance français en responsabilité civile couvrant les risques liés à la pratique de la chasse,
- demande la validation de mon permis de chasser pour la campagne de chasse citée en référence en tête de la présente demande, dans les conditions indiquées dans le cadre ci-dessous.

Fait à ..... le .....Signature :

**VOUS DEVEZ NOUS RENVOYER :**

- Le document de validation, complété et signé.
- Le chèque signé, du montant total de la validation choisie.
- La copie de l'attestation d'assurance.

**PERMIS DEPARTEMENTAL (EURE)**

VIGNETTE FEDERALE	VALIDATION	CHEVREUIL SANGLIER	CHEVREUIL SANGLIER CERF-BICHE DAIM	FRAIS DE DOSSIER	VOUS AVEZ LE DROIT DE CHASSER	TOTAL *
55 €	49,98 €			3 €	PETIT GIBIER UNIQUEMENT	107,98 €
55 €	49,98 €	10 €		3 €	PETIT GIBIER CHEVREUIL SANGLIER	117,98 €
55 €	49,98 €		33 €	3 €	PETIT GIBIER CHEVREUIL SANGLIER CERF-BICHE DAIM	140,98 €

**\* ENTOURER LE TOTAL CORRESPONDANT A VOTRE CHOIX.**

**PERMIS NATIONAL**

VIGNETTE FEDERALE	VALIDATION	GRAND GIBIER NATIONAL	CHEVREUIL SANGLIER	CHEVREUIL SANGLIER CERF-BICHE DAIM	FRAIS DE DOSSIER	VOUS AVEZ LE DROIT DE CHASSER	TOTAL *
95 €	218,24 €				3 €	PETIT GIBIER DANS TOUS LES DEPARTEMENTS	316,24 €
95 €	218,24 €	72 €			3 €	TOUS LES PETITS ET GRANDS GIBIERS DANS TOUS LES DEPARTEMENTS	388,24 €

**\* ENTOURER LE TOTAL CORRESPONDANT A VOTRE CHOIX.**

**PERMIS BI-DEPARTEMENTAL (SECOND DEPARTEMENT)**

**N'OUBLIEZ PAS D'ADDITIONNER LE TOTAL DU DEPARTEMENT DE L'EURE ET DU 2<sup>eme</sup> DEPARTEMENT**

2 <sup>EME</sup> DEPARTEMENT	TYPE	VIGNETTE FEDERALE	VALIDATION	TIMBRE GRAND GIBIER	FRAIS DE DOSSIER	TOTAL
14	Petit gibier	56 €	40,98 €		0	96,98 €
14	Grand gibier	56 €	40,98 €	33 €	0	129,98 €
28	Petit gibier	66 €	40,98 €		0	106,98 €
28	Grand gibier	66 €	40,98 €	21 €	0	127,98 €
60	Petit gibier	70 €	40,98 €		0	110,98 €
60	Grand gibier	70 €	40,98 €	16 €	0	126,98 €
61	Petit gibier	55 €	40,98 €		0	95,98 €
61	Grand gibier	55 €	40,98 €	40 €	0	135,98 €
76	Petit gibier	77 €	40,98 €		0	117,98 €
76	Grand gibier	77 €	40,98 €	35 €	0	152,98 €
	Petit gibier	€	€		0	€
	Grand gibier	€	€	€	0	€

**POUR LES AUTRES DEPARTEMENTS NOUS CONTACTER AU : 02 32 23 03 15**